

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 21 septembre 2018 fixant la composition du comité médical ministériel

NOR : INTA1825330A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 75-2018 du 24 janvier 2018 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés pour les fonctionnaires dans le département de Paris ;

Sur proposition du secrétaire général du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du comité médical, siégeant auprès de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est renouvelée comme suit :

Médecine générale

MM. les docteurs Laurent VIGNALOU et Williams JOSSE, membres titulaires.

M. le docteur Bertrand BECOUR et Mme le docteur Maria Del Mar RODRIGUEZ-OTERO, membres suppléants.

Cardiologie

M. le docteur Stanislas FAIVRE-D'ARCIER, membre titulaire.

M. le docteur Bertrand DEMELLE, membre suppléant.

Chirurgie orthopédique

M. le docteur Jean-Jacques GODINGER, membre titulaire.

Endocrinologie

M. le docteur Marc DREYFUSS, membre titulaire.

Gastro-enterologie

M. le docteur Philippe BICLET, membre titulaire.

Neurologie

Mme le docteur Elisabeth REYNOIRD, membre titulaire.

M. le docteur Jean-Marc LEGER, membre suppléant.

Oncologie

M. le docteur Jean-René MAURY, membre titulaire.

M. le professeur Eric PUJADE-LAURAIN, membre suppléant.

Ophtalmologie

M. le docteur Yves COHEN, membre titulaire.

M. le docteur Alain-Joseph COSCAS, membre suppléant.

Pneumologie

M. le docteur Charles BRAHMY, membre titulaire.

Psychiatrie

Mme le docteur Claire CHOPIN-HOHENBERG, membre titulaire.

M. le docteur Philippe GOLDENBERG, membre suppléant.

M. le docteur Denis HOHENBERG, membre suppléant.

Rhumatologie

M. le docteur François BERTAGNA, membre titulaire.

Article 2

La durée du mandat des membres du comité médical, visés à l'article 1^{er} ci-dessus, est fixée à trois ans, à compter du 21 septembre 2018.

Article 3

Le président du comité médical sera élu, parmi les médecins généralistes titulaires visés à l'article 1^{er} ci-dessus, lors de la première réunion de ce comité.

Article 4

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 21 septembre 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

Le sous-directeur des personnels,

G. DOUHERET

*Le sous-directeur de l'administration
des ressources humaines,*

F. VISEUR